



BULLETIN D'INFORMATION N° 21 MAI 2017

Le mot du Maire

Ce bulletin vous permettra de prendre connaissance de diverses informations comme le budget, les taux de taxes votés.

C'est pour moi l'occasion d'aborder les élections, en particulier les présidentielles.

J'ai été surpris de voir le score réalisé à Mazerolles par la candidate d'extrême-droite, qui a recueilli les voix d'un tiers des votants au 2ème tour.

Après le 1^{er} tour je pensais, à tort, qu'il s'agissait d'un vote sanction.

Je me suis interrogé sur les raisons de ce choix car on ne peut dire que notre commune connaisse un taux de chômage élevé, que l'insécurité y règne en maître, avec des zones de non droit, que nos rues soient envahies de personnes d'origine étrangère.

Je peux comprendre que l'on veuille (moi le premier) du changement, mais lorsqu'on élit un(e) président(e), c'est au minimum pour 5 ans, et cela peut être très, très long...

Rappelez-vous qu'un certain dictateur fut, au départ, élu démocratiquement. Et l'on connaît, hélas, la suite.

Bien entendu je ne juge personne, je suis certain que vous pensez avoir de bonnes raisons pour justifier ce choix, mais, le sont-elles réellement ?

Jackie PERAULT

City stade

Le terrain multisports installé rue la Camus, après le stade et le court de tennis, est désormais ouvert à tous, jeunes et moins jeunes.

Une table et des bancs seront prochainement installés.

Ces installations, prioritairement réservées aux activités scolaires pendant les heures d'école, sont à votre disposition en dehors de ces horaires et pendant les vacances.

N'hésitez pas à l'utiliser.



Lotissement

Des lots viabilisés sont disponibles au lotissement "Les acacias", au prix de 25,20 € le m².

Impact de la fusion des communautés de communes sur les taux des taxes

En 2011, lors de la réforme de la Taxe Professionnelle décidée par l'Etat, les communautés de communes (comme la Communauté de Communes du Montmorillonnais) qui avaient instauré la Taxe Professionnelle Unique se sont vues attribuer la part de la Taxe d'Habitation qui revenait jusqu'alors au Département.

La Communauté de Communes du Lussacois n'ayant pas instauré cette Taxe Professionnelle Unique, ses communes membres ont récupéré une partie de la part départementale, l'autre étant transférée à la CCL. C'est ainsi que, pour Mazerolles, le taux de Taxe d'Habitation est passé de 6,49 % en 2010 à 12,92 % en 2011.

Dans le même temps, le taux de la CCL était de 5,26%, alors que celui de la CCM était de 8,86 %.

La fusion imposant une harmonisation des taux, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a fixé le taux 2017 à 8,80 %.

Afin de ne pas pénaliser les habitants de Mazerolles, le Conseil Municipal a voté pour 2017 un taux de 9,08 %.



Evolution des taxes :

	2016			2017		
	Commune	EPCI	Total	Commune	EPCI	Total
TH	12,92 %	5,26 %	18,18 %	9,08 %	8,80 %	17,88 %
TFB	10,07 %	3,92 %	13,99 %	10,07 %	4,02 %	14,09 %
TFNB	22,58 %	9,26 %	31,84 %	22,58 %	3,05 %	25,63 %

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes)

TH : Taxe d'Habitation / **TFB** : Taxe Foncier Bâti / **TFNB** : Taxe Foncier Non Bâti

Offre SORÉGIÉS IDEA

Votre fournisseur d'électricité, SORÉGIÉS, vous permet de faire une économie d'environ 10 % HT par rapport au tarif réglementé tout en gardant exactement les mêmes services et la même qualité de distribution.

Pour cela il vous est proposé de souscrire à l'offre **SOREGIES IDEA**



Le changement d'offre, qui ne nécessite aucune intervention sur votre compteur, est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif réglementé à tout moment, sans frais, sur simple demande.

Pour souscrire, remplissez le formulaire joint à votre facture, sinon connectez-vous au site :

<https://www.soregies.fr/offre-soregies-idea-38329.html>

Périscolaire

Afin de varier les activités périscolaires organisées les lundis (pour les enfants de maternelle) et jeudis (pour les élèves de primaire), celles-ci seront réalisées par des animateurs de la MJC 21 de Lussac-les-Châteaux à compter de la rentrée de septembre.



Carte nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2017, la mairie de Mazerolles n'est plus en mesure d'enregistrer vos demandes de carte nationale d'identité, suite à une décision de l'Etat dans le but de sécuriser ce document officiel.

Les mairies les plus proches équipées de bornes biométriques pouvant vous les délivrer sont : Montmorillon, Chauvigny, L'Isle-Jourdain, Gençay.

Il est conseillé de prendre un rendez-vous avec les services de la mairie de votre choix et de vous y rendre avec toutes les pièces nécessaires.



Travaux

La salle Marthe Etève devant être mise aux normes d'accessibilité handicapés, nous allons en profiter pour réaliser une extension qui accueillera une cuisine et des rangements, ce qui offrira un meilleur confort aux personnes qui la loueront.



Tonte espaces verts

Je rappelle, **une fois de plus**, que les dimanches et jours fériés, la **tonte de pelouse**, comme l'utilisation de tout engin de jardinage bruyant, n'est autorisée qu'entre **10 h 00 et 12 h 00**. Ce qui signifie qu'en dehors de ces horaires vous êtes en infraction et **pouvez être verbalisés**.



Points de regroupements

Qu'il est triste de constater, malgré les différents rappels, que certains de nos concitoyens n'ont aucun respect pour leurs voisins en posant leurs sacs d'ordures ménagères en dehors des conteneurs prévus à cet effet.

Quand, en plus, les mêmes personnes, ou d'autres, laissent leur chien divaguer et éventrer les sacs, ce sont les employés communaux qui sont obligés d'aller ramasser les ordures des autres !!!

Il est envisagé d'installer des caméras afin de repérer les fautifs, et de les sanctionner.



Elections

Les élections législatives auront lieu les dimanches **11 et 18 juin** prochains.

Toute personne inscrite sur la liste électorale peut participer à la tenue du bureau de vote.

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître en mairie, sachant qu'en principe les permanences sont de 2 heures.



Compte administratif 2016

Investissement recettes : 358 491.69 €

Excédent capitalisé : 236 088.34 €
FCTVA : 53 390.00 €
Dotations, subventions : 67 616.00 €
Taxe aménagement : 1 397.35 €

Investissement dépenses : 314 054.65 €

Remboursement d'emprunts : 42 018.66 €
Voirie communale : 110 335.60 €
Éclairage public : 12 556.99 €
Acquisition matériels : 13 316.37 €
Bâtiments : 135 827.03 €

Fonctionnement recettes : 679 258.34 €

Autres produits : 52 712.02 €
Impôts et taxes : 443 949.06 €
Dotations et subventions : 182 597.26 €

Fonctionnement dépenses : 581 071.03 €

Charges de personnel : 246 747.27 €
Charges à caractère général : 178 351.43 €
Charges financières : 12 783.99 €
Autres charges : 143 188.34 €

Budget prévisionnel 2017

Investissement recettes : 406 672.00 €

FCTVA : 50 685.70 €
Virement du fonctionnement : 51 315.00 €
Subventions : 48 700.00 €
Excédent capitalisé : 255 971.30 €

Investissement dépenses : 406 672.00 €

Remboursement emprunts : 43 200,70 €
Bâtiments : 120 400 €
Réserve foncière : 5 000.00 €
Voirie communale : 40 000.00 €
Acquisition matériel : 15 000.00 €
Déficit reporté : 77 671.30 €
Éclairage public : 2 400.00 €
Défense incendie : 43 000.00 €
Equipements sportifs : 60 000.00 €

Fonctionnement recettes : 785 039.00 €

Excédent antérieur : 138 246.22 €
Impôts et taxes : 440 967.00 €
Dotations, subventions : 162 468.00 €
Autres recettes : 43 357.78 €

Fonctionnement dépenses : 785 039.00 €

Charges de personnel : 260 000.00 €
Charges financières : 12 300 €
Autres charges : 274 814.00 €
Charges à caractère général : 186 610.00 €
Virement à l'investissement : 51 315.00 €

Ecole

Les travaux de réaménagement des locaux scolaires étant terminés, nous souhaitons donner un nom à l'école. Plutôt que d'imposer le choix du conseil municipal, nous préférons faire appel à la population. Si vous souhaitez participer, merci de remplir le bon ci-dessous et de le remettre à la mairie avant le 15 juin.

✂ Découper suivant le pointillé

Proposition de nom pour l'école de Mazerolles :